

Arras, le 12 juillet 2019

Sécheresse : le Pas-de-Calais placé en état d'alerte

Les déficits pluviométriques répétés depuis 2017 et la mauvaise recharge des nappes l'hiver dernier ont conduit M. Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais à placer le département du Pas-de-Calais en vigilance sécheresse dès le 4 avril 2019.

Le déficit pluviométrique persistant et les perspectives défavorables pour les prochains jours laissent entrevoir une dégradation de la situation. Le niveau des nappes est bas. Des difficultés sont à craindre sur certains captages qui obligeront les exploitants à avoir recours à des solutions de secours. Les débits des cours d'eau diminuent rapidement avec des assecs précoces en tête de bassin.

Au vu de cette situation et après avis du comité de concertation réuni le 10 juillet 2019, M. Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais, a déclaré le département du Pas-de-Calais en situation d'alerte sécheresse, à l'exception des bassins versants de la Canche et de l'Authie qui reste à l'état de vigilance.

L'arrêté préfectoral publié ce jour prévoit des mesures de restriction par famille d'usagers pour diminuer significativement la consommation d'eau afin de préserver les ressources en eau potable et les milieux naturels, qui constituent notre patrimoine commun. Il est consultable sur le site de l'État dans le Pas-de-Calais et en mairie.

Entre autres, certaines utilisations de l'eau sont restreintes :

- pour les particuliers et les collectivités, les mesures de restriction sont essentiellement des mesures de bon sens visant à économiser fortement l'eau en limitant l'arrosage des pelouses et le remplissage des étangs et en interdisant le lavage des voitures en dehors des centres spécialisés qui recyclent l'eau,
- pour les entreprises, l'objectif est de réduire leur consommation d'eau de l'ordre de 10 %,
- pour les agriculteurs, l'irrigation est interdite les samedis et dimanches entre 10h00 et 18h00 et aux mêmes heures en période de canicule pendant la semaine.

L'objectif est de parvenir à une mobilisation individuelle et collective de l'ensemble des acteurs afin d'éviter des mesures plus contraignantes.

Le préfet du Pas-de-Calais et les services de l'État concernés sont mobilisés pour observer l'évolution de la situation et prévenir les risques de crise.